



MINISTÈRE  
DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 20 avril 2023

N°788

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'action et la vigilance de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) en matière de lutte contre les faux ordres de virement font échec à un détournement de fonds dont a été victime un conseil général.**

La DGFIP mène depuis plusieurs années une action régulière en matière de prévention et de lutte contre les escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI) dans la sphère publique.

Apparues pour la première fois en France en 2010, les escroqueries aux faux ordres de virement (les « FOVI ») visent à pousser un salarié ou un agent public à effectuer un virement bancaire sur un compte frauduleux, en usurpant l'identité du véritable créancier.

Plusieurs collectivités locales et leur comptable public ont récemment été la cible de ce type d'escroqueries. Si des actes frauduleux de cette nature n'ont pu être repérés à temps, un certain nombre de ces escroqueries sont néanmoins déjouées grâce à la vigilance des agents de la DGFIP, alertés et formés sur ce type de risques.

Ainsi, comme il l'a annoncé dans la presse, le conseil départemental de Saône-et-Loire a récemment été victime de ce type d'escroquerie pour un montant de 350 000 euros.

Informés très rapidement des faits, les services de la DGFIP sont intervenus en lien avec la Banque de France pour engager des actions qui ont permis de bloquer le virement frauduleux et de restituer l'intégralité des fonds à la collectivité.

Dans un contexte de recrudescence des fraudes, les actions de prévention régulières (en particulier contre-appels au fournisseur) sont déterminantes afin de déjouer les escroqueries.

**Placés au cœur de l'activité financière publique, la DGFIP et ses services exercent ainsi une sensibilisation constante des collectivités locales pour déjouer ces escroqueries. Il convient donc de maintenir collectivement cette vigilance.**

**Contacts presse**

Direction Générale des Finances Publiques :

Cabinet Communication: 01 53 18 64 76

[daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr), [isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr)